



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 4 novembre 2022

Coût de l'énergie : les loisirs sportifs marchands ne doivent pas être ignorés

Le gouvernement s'est récemment félicité des mesures d'aides économiques adoptées en réponse à la crise de l'énergie. En réalité, ce plan d'aide pour 2022 n'atteint pas sa cible. Il exclut le secteur des loisirs sportifs marchands du dispositif, qui est aujourd'hui en grand danger et a besoin de soutien pour faire face à la hausse du coût de l'énergie. L'UNION Sport & Cycle, première organisation professionnelle des entreprises du secteur, se mobilise pour qu'ils soient pris en considération.

Avec 7 500 établissements en France et plus de 40 000 salariés, les loisirs sportifs marchands (salles de sport, salles d'escalade, de foot à 5 et de padel, et piscines et patinoires en DSP) participent à la mise en mouvement des Français et contribuent à la croissance économique du pays. Or, après deux ans de pandémie, les loisirs sportifs marchands sont une nouvelle fois victimes d'un manque de reconnaissance des pouvoirs publics et se retrouvent exclus des dispositifs d'aide.

Avec de grands volumes, une forte emprise au sol et de nombreuses machines branchées et connectées, les loisirs sportifs marchands présentent de vraies spécificités. De plus, sur la recommandation de leurs fournisseurs d'énergie, la quasi-totalité des compteurs électriques des salles de sport ont des puissances supérieures à 36kVA. **Ces entreprises ne répondent donc pas au critère d'éligibilité lié à la puissance du compteur, alors même qu'elles sont des TPE avec moins de 10 salariés par établissement et réalisent moins de 2M€ de chiffre d'affaires ! Il serait légitime, à l'instar d'autres professions, que les loisirs sportifs marchands bénéficient d'une dérogation ou que la restriction à 36kVA soit pondérée avec la surface commerciale de l'entreprise.**

Les critères de baisse de l'EBITDA et de variation de l'EBE sur la base de l'année 2021 doivent également être adaptés à la spécificité des loisirs sportifs marchands. Ces critères sont profondément injustes pour un secteur fermé administrativement les 6 premiers mois de l'année 2021 et qui a connu une reprise d'activité très chaotique avec la mise en place du Pass sanitaire pendant l'été. En l'état, ces entreprises ne peuvent pas constater de baisse significative de l'EBITDA et de l'EBE à moins de se trouver en situation de faillite, et ne peuvent donc prétendre au plan d'aide.

Or, comme pour les autres secteurs éligibles aux aides, la multiplication parfois par 10 de leur facture énergétique met ces entreprises en péril économique. L'UNION

Sport & Cycle demande donc au gouvernement d'adapter les dispositifs d'aide prévus pour 2022 à la spécificité des loisirs sportifs marchands en :

- **Pondérant le critère de puissance du compteur électrique avec la surface commerciale de l'entreprise ;**
- **Remplaçant la règle de la variation d'EBE et de baisse d'EBITDA par rapport à 2021 par un critère fixe de négativité de l'EBE et de l'EBITDA 2022, avec au moins 70-80% du surcoût éligible pris en charge (comme pour les aides dites « coûts fixes »).**

Une attention particulière doit également être portée sur les entreprises concessionnaires de services publics spécialisées dans les piscines ou les patinoires, dont le coût de l'énergie représente aujourd'hui jusqu'à 40% du chiffre d'affaires.

Par manque de visibilité sur les tarifs de l'énergie, de protection vis-à-vis des collectivités et d'écrêtements et autres plafonnements qui rendent inopérantes les aides mises en œuvre, ces entreprises doivent aujourd'hui absorber le développement de 400 nouveaux lieux de pratiques par essence énergivores et consommateurs de fluides ! Une situation insoutenable pour un secteur déjà fortement impacté par la crise Covid.

Les loisirs sportifs marchands participent largement aux objectifs de santé publique. Ces entreprises s'engagent en outre dans l'application du protocole de sobriété énergétique tel que voulu par le gouvernement.

Mais ce protocole ne sera pas suffisant pour protéger le secteur de la hausse du prix de l'énergie. L'UNION Sport & Cycle appelle donc l'Etat à pleinement soutenir les loisirs sportifs marchands, qui après les nombreuses fermetures administratives du Covid19, se retrouvent à nouveau pénalisés par des dispositifs d'aide inadaptés.

CONTACT PRESSE

Guillaume Albors

Responsable des relations médias

+33 (0)6 15 51 11 48

guillaume.albors@unionsportcycle.com

A propos de l'UNION Sport & Cycle

L'UNION Sport & Cycle est la première organisation professionnelle du secteur du sport et des loisirs. Elle fédère 3 000 entreprises représentant plus de 3 000 points de vente, 500 marques, plus de 2 500 établissements sportifs, 80 000 salariés, et 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulé. Elle a pour principal objet la représentation officielle de toutes les entreprises industrielles et commerciales du secteur économique des articles et équipements de sports, de loisirs, du cycle et de la mobilité.

